

Motion Céline Ehrwein Nihan et consorts – Pour un accueil digne, pour de vrais abris

Texte déposé

Aujourd'hui, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) prend en charge l'hébergement d'environ 5300 personnes. Une part importante de celles-ci, soit environ 450 individus, est hébergée dans les abris de la protection civile (PC), faute de places dans les immeubles et centres gérés par l'EVAM¹.

Une telle situation ne peut constituer une solution, et ce pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, les abris PC n'ont **pas été construits pour servir de lieu d'habitation**, mais pour répondre à des situations exceptionnelles, et extrêmes (guerres, risques atomiques et chimiques ou autres catastrophes).
- Ils ne sont donc pas adaptés aux besoins fondamentaux des individus (espace minimum, éclairage naturel, etc.). Les abris PC se caractérisent en effet par une très grande promiscuité, le manque d'air, la lumière allumée en permanence et de mauvaises conditions d'hygiène (nombre insuffisant de toilettes et de douches par rapport au nombre d'occupants). De telles conditions d'hébergement ont inmanquablement des **effets négatifs sur la santé physique et psychique des personnes**.
- L'hébergement en abri PC engendre en outre des **risques sécuritaires** importants. Lorsque l'on oblige des personnes à se partager un espace de vie restreint, il est inévitable que des tensions et des conflits finissent par se manifester.
- La proximité et les conditions d'hygiène impliquent quant à elles des **risques sanitaires** non négligeables. L'été dernier, le canton de Genève a ainsi dû faire face à une épidémie de gale dans un abri PC. Cette épidémie a nécessité une intervention complexe et coûteuse (lavage de draps, remplacement des matelas, location d'un autre abri PC pendant 48 heures).
- Enfin, **le coût** d'hébergement en abri PC est plus élevé que celui des centres ordinaires.

Fort de ces différents constats, les soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'EVAM et de développer avec ce dernier un plan de mesures afin que le canton de Vaud :

- renonce dans les plus brefs délais et définitivement à l'utilisation des abris PC pour l'hébergement des migrant-e-s ;
- puisse faire face dans l'urgence à l'évolution des flux migratoires et offrir des places d'accueil dignes et respectueuses des besoins fondamentaux des personnes (air, lumière naturelle, espace minimum de vie, installations sanitaires suffisantes, etc.) en suffisance.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Céline Ehrwein Nihan
et 36 cosignataires*

¹ Voir en particulier le rapport de la commission chargée d'étudier l'objet 205 « Exposé des motifs et projet de décret accordant une garantie d'emprunt de CHF 31'400'000.– à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour la rénovation de son parc immobilier et pour financer l'acquisition de deux objets immobiliers, à Prilly et à Lausanne » ,

Développement

Mme Céline Ehrwein Nihan (VER) : — Récemment, l’Etablissement vaudois d’accueil des migrants (EVAM) a sollicité le soutien du canton pour obtenir une garantie d’emprunt, afin de pouvoir rénover une partie de son parc immobilier et acquérir deux nouveaux immeubles. Cet objet a été accepté avec facilité par la commission qui s’en occupait, tant le besoin paraissait évident.

Si la commission a facilement accepté la demande de l’EVAM, elle a par contre longuement débattu de l’état des structures d’accueil, des besoins en hébergement, ainsi que de la stratégie envisagée pour y répondre. Cette discussion a amené M. le conseiller d’Etat Philippe Leuba à proposer une rencontre, voire mettre sur pied un groupe thématique pour discuter de la problématique de l’hébergement des migrants. Un postulat sur lequel nous nous prononcerons tout à l’heure est également issu des travaux de la commission. Il demande au Conseil d’Etat un état des lieux sur l’hébergement des migrants, ainsi qu’une présentation des scénarios envisagés pour répondre aux besoins en la matière.

La présente motion vise à compléter la réflexion entamée. Elle se concentre plus spécifiquement sur les abris de la protection civile (abris PC). Comme nous l’avons relevé dans le texte déposé, à notre sens, l’utilisation de ces abris ne peut plus constituer une solution, pour plusieurs raisons. Tout d’abord, ces abris n’ont pas été construits, au départ, pour servir de lieux d’habitation. Ils sont faits pour répondre aux besoins dans des situations de guerre ou de risque atomique, autrement dit des situations d’urgence exceptionnelles et extrêmes. De ce fait, ces lieux ne sont pas adaptés aux besoins des individus. Les conditions de vie qui y règnent — une grande promiscuité, un manque d’air, une lumière allumée en permanence, de mauvaises conditions d’hygiène — ont inmanquablement des effets négatifs sur la santé physique et psychique des personnes qui y sont logées. Elles impliquent en outre des risques sanitaires importants. Par exemple, l’été dernier, le canton de Genève a été confronté à une épidémie de gale dans un de ses abris PC. Il a fallu nettoyer les draps, remplacer les matelas et louer un autre abri. Je vous laisse imaginer le désagrément et les coûts générés par cette opération ! Même sans épidémie de gale, l’argument financier peut difficilement être invoqué pour justifier le recours aux abris PC, puisqu’on sait que le coût d’hébergement y est plus élevé que le coût d’hébergement dans des centres ordinaires ! Ces différents éléments doivent nous amener à nous interroger avec sérieux sur l’usage des abris PC pour y loger des migrants.

Nous pensons qu’avec le postulat déposé par la commission, que j’ai mentionné, c’est le bon moment pour nous interroger sur ce point. Nous espérons d’ailleurs que les deux objets pourront être traités ensemble.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l’examen d’une commission.